

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 19 novembre 2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation : 13/11/2020

Le dix-neuf novembre deux mil vingt à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Barran sous la présidence de Madame Nicole JOULLIÉ, Maire

Présents : Nicole JOULLIÉ, Maire, Emerick DALLA-BARBA, Didier SARKISSIAN, François BUFFIN, Maires-Adjoints, Émilie DUBOS, Norberte MAUPEU, Virginie PUJOS, Laurence TOMASELLO, Simon DANÉY DE MARCILLAC, Théophile JOULLIÉ, Mathieu MENDOUSSE, Dimitri RANSAN

Procuration : Gaston REY qui donne procuration à Nicole JOULLIÉ,

Excusés : Muriel TABARANT

Secrétaire de séance : Virginie PUJOS

---

#### Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 octobre 2020 adopté à l'unanimité.

---

Mme le Maire énumère les principales dépenses et travaux effectués depuis la dernière séance et rend compte des dernières « activités » de la commune :

- Les entretiens annuels avec le personnel sont en cours
- Les horaires du personnel de l'école sont en train d'être mis à jour suite à différents changements
- De nouveaux élèves sont arrivés dernièrement à l'école ce qui porte à 78 les effectifs 2020-2021.
- Le prêt à long terme pour l'aménagement de la rue Principale a été débloqué
- Le solde des subventions de l'école sera demandé dès que toutes les entreprises auront envoyé leur dernière facture
- Un devis d'éclairage pour le piétonnier SUD a été accepté (3332€), les travaux seront réalisés d'ici la fin de l'année par le SDEG.
- Commande du mobilier urbain (banc/poubelles) pour la Place du Marché 2966€ (inclus dans le marché global)
- Les sapins de Noël seront livrés dernières semaines de novembre et installés dans la semaine suivante
- Dans le cadre de ses délégations confiées par le conseil Mme le Maire a accepté un don d'un montant de 750€ pour la commune

Point réunions :

- ENTRETIEN AVEC MME LA SOUS PREFETE
  - o Renseignements subventions pour la suite des travaux du cœur du village
  - o Retrait du Permis de construire du Toit Familial de Gascogne (le demandeur redéposera un permis en adéquation avec le code de l'Urbanisme)
- CONSEIL D'ECOLE
  - o Toutes les sorties prévues sont suspendues le temps de la crise sanitaire
  - o Présentation des nouvelles enseignantes
- SIAEP – CONFÉRENCE DES MAIRES
  - o Présentation nouveau bureau
  - o Présentation de la situation financière du syndicat, tendue, déficitaire depuis plusieurs années et présentation des pistes en vue d'améliorer la situation
- COMMISSION TRAVAUX
  - o Cœur du village les travaux sont en cours d'achèvement
- COMMISSION SÉCURITÉ
  - o Pour la mise à jour de l'Agenda d'Accessibilité Programmé un diagnostic doit être réalisé à la Bibliothèque
  - o La mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde est en cours

---

## **OBJET : EMPRUNT Aménagement du cœur du village tranche 1 (prêt à court terme)**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé lors de la séance du 14 janvier 2020 de réaliser auprès du Crédit Agricole 1 emprunt à court terme de 500 000 € (en attente du versement des subventions Etat, Région / attente du remboursement FCTVA).

Suite à la situation sanitaire de l'année les travaux ont pris du retard entraînant un retard dans la facturation et donc dans les mandatements, le déblocage du prêt n'était donc pas nécessaire dans l'immédiat, le prêt à court terme étant alors devenu caduque au 20 août 2020.

Madame le Maire explique qu'il est aujourd'hui nécessaire que le conseil délibère afin d'approuver ou non la nouvelle offre de prêt à court terme reçue toujours dans le même objectif d'attente du versement des subventions Etat, Région / attente du remboursement FCTVA, pour la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de l'aménagement du cœur du village montant HT de 1 068 843.76€ qui doivent s'achever fin 2020. Les conditions de prêt sont les mêmes que celles du prêt réalisé en janvier.

Proposition de prêt à court terme :

- Montant 500 000€
- Durée 24 mois
- Taux fixe proportionnel annuel : 0.65%
- Paiement des intérêts : Remboursement trimestriel des intérêts.
- Remboursement du capital in fine (ou avant terme si disponibilité financière)
- Frais de dossier 200€

Après examen de la proposition, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- de contracter l'emprunt court terme auprès du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne d'un montant de 500 000€, en attente du versement des subventions Etat, Région / attente du remboursement FCTVA, pour la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de l'aménagement du cœur du village montant HT de 1 068 843.76€.

## **Objet : Tarifs concessions**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 2 février 2011 fixant les divers prix des concessions de terrain dans les cimetières et propose de réactualiser les tarifs pour les différentes sortes de concessions présentes dans le cimetière communal.

- Emplacement Simple (4m2) :
  - o Concession trentenaire : 30€
  - o Concession cinquantenaire : 50€
- Emplacement Double (de 5.5 à 6m2) :
  - o Concession trentenaire : 60€
  - o Concession cinquantenaire : 100€
- Emplacement pour Mini caveau : (de 1.5 à 2m2) :
  - o Concession trentenaire : 20€
  - o Concession cinquantenaire : 40€

Après en avoir délibéré le conseil DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- d'APPROUVER les nouveaux tarifs pour le cimetière communal.

## **Objet : Transfert de compétence urbanisme**

Madame le Maire donne lecture du II de l'article 136 de la loi du 27 mars 2014 dite loi ALUR :

*II. - La communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas*

compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. ...

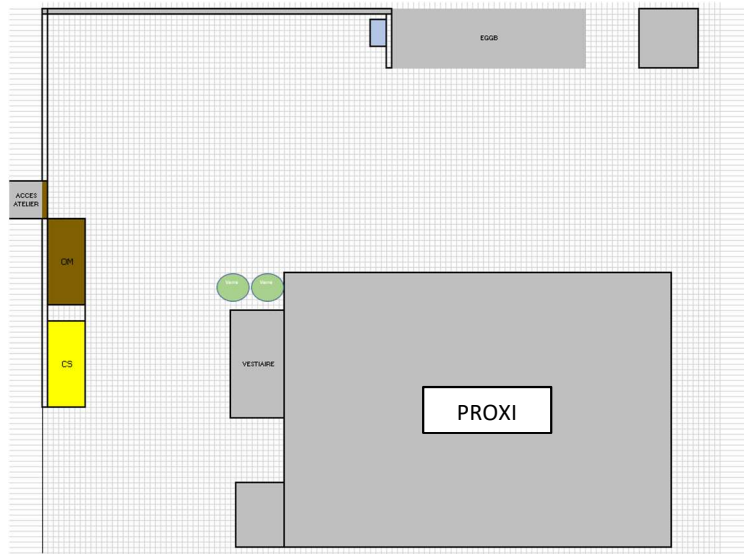
A l'issue de cette lecture, elle rappelle que la loi ALUR érige en principe le caractère intercommunal de la compétence urbanisme au 1<sup>er</sup> janvier 2021, mais que ce transfert peut ne pas avoir lieu si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population d'une communauté s'y opposent et si la délibération est prise dans les 3 mois précédant la date prévue de transfert, soit avant le 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

EXPRIME à l'unanimité des membres présents le souhait de garder la compétence urbanisme au niveau communal.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Le plan de la future plateforme au niveau des ateliers municipaux (cf dernier compte rendu) ser le suivant :



- 2 Devis seront demandés pour l'élagage des cèdres au cimetière
- 1 devis a été demandé auprès du SIAEP pour un renforcement du réseau au lieu-dit Ribère (21980€ HT) suite à des dépôts de Certificat d'Urbanisme. D'autres renseignements seront collectés avant de prendre une décision sur la prise en charge de ces travaux par la commune.
- L'annonce de vente du camion sera redéposée sur la plateforme le Bon Coin tarif de vente 5 500€
- Des vitres ont à nouveau été cassées au préau de l'école voir solution pour les protéger et déclaration du sinistre auprès de l'assurance
- La bascule rencontre un problème de fonctionnement un devis sera demandé pour la réparer
- Du 23 au 27 novembre un stagiaire sera présent avec Jean-Claude et Alain (élève de 3<sup>ème</sup> stage d'observation)
- **PROCHAINES REUNIONS :**
  - o Tous les vendredis à 9h00 réunion de chantier pour l'Aménagement du cœur du village

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h50.